des Caraïbes, dont 16,71 millions de dollars pour la huitième période de reconstitution du Fonds de développement spécial;

 2,1 millions de dollars à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

CONTRIBUTION DU CANADA À L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Union internationale des télécommunications est l'organisme spécialisé des Nations Unies chargé de coordonner le développement des télécommunications à l'échelle mondiale. Presque tous les aspects de la vie moderne — des affaires à la culture et au divertissement, au travail et à la maison — reposent sur les technologies de l'information et des communications.

À l'heure actuelle, 193 pays sont membres de l'Union internationale des télécommunications. À cela s'ajoutent environ 800 institutions du secteur privé et établissements d'enseignement postsecondaire. Innovation, Sciences et Développement économique Canada est le représentant officiel du Canada auprès de l'Union, et le Canada siège depuis 1947 comme membre de son conseil de régie. En 2015-2016, l'Union a renforcé la capacité des États membres de sauver des vies à la suite d'une catastrophe en déployant de l'équipement de télécommunications d'urgence et les ressources nécessaires pour venir en aide aux pays suivants : le Malawi, le Mozambique, le Vanuatu, la Micronésie, le Népal, le Kenya, le Myanmar et la République dominicaine.

L'Union a aussi fourni une assistance technique directe en Zambie, en Ouganda, au Niger et en Tanzanie pour :

- le déploiement de systèmes de télécommunications d'alerte rapide et l'établissement de protocoles de communication en situation d'urgence;
- la définition d'un plan national de télécommunications d'urgence;
- l'utilisation des télécommunications dans les situations d'urgence et la préparation aux catastrophes, la prévention et l'atténuation de celles-ci ainsi que la détection des risques de catastrophe.

De plus, l'Union a organisé deux ateliers régionaux, l'un au Botswana et l'autre au Bénin, afin de contribuer à l'élaboration de stratégies sur la santé en ligne. La tenue de deux autres ateliers régionaux, l'un à Bangkok en Thaïlande et l'autre à Budapest en Hongrie, a aidé à définir des stratégies nationales sur l'agriculture en ligne. La prestation d'une séance de formation sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications à près de 300 dirigeants autochtones dans les Amériques a également été couronnée de succès.

CONTRIBUTION DU CANADA AUX ORGANISATIONS FISCALES

Affaires mondiales Canada et l'Agence du revenu du Canada (ARC) supervisent les efforts du Canada pour renforcer les capacités fiscales à l'échelle internationale. En travaillant avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des organisations fiscales régionales, formées principalement de pays en développement, l'ARC partage son expertise afin d'améliorer les politiques et les pratiques fiscales. Affaires mondiales Canada collabore aussi avec différents partenaires en ce qui concerne les programmes fiscaux, y compris la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et des organisations du secteur privé.

La fiscalité est un aspect important du développement en ce qu'elle mobilise les ressources intérieures et favorise le développement économique des pays. Les objectifs du G20 en matière de fiscalité internationale et le Programme 2030 ont influé sur le travail de ces organisations fiscales régionales, en soulignant l'importance de renforcer la capacité des administrations fiscales des pays en développement. En juillet 2015, le Canada s'est joint à plus de 30 autres pays et organisations internationales pour lancer l'Initiative fiscale d'Addis, qui vise à doubler, d'ici 2020, l'aide au renforcement de la capacité de mobilisation des ressources au niveau national.

CONTRIBUTION DE PARCS CANADA À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Parcs Canada apporte une contribution sous forme de financement multilatéral à trois organismes directement chargés de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.

La mission de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial consiste à encourager la coopération internationale dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et naturel du monde. Parcs Canada apporte un financement au Fonds du patrimoine mondial afin de bonifier les efforts nationaux pour la conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial lorsque des ressources adéquates ne peuvent être assurées à l'échelle nationale. La Convention du patrimoine mondial reconnaît les lieux patrimoniaux culturels et naturels qui contribuent au maintien de la diversité écologique, fournissent une plateforme pour le développement économique durable et servent de centres d'apprentissage et d'échange culturel pacifique.